SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

CC DE LA VEYLE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Ain.

Effectifs

78 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

> 58 fonctionnaires
> 16 contractuels permanents
> 4 contractuels non permanents

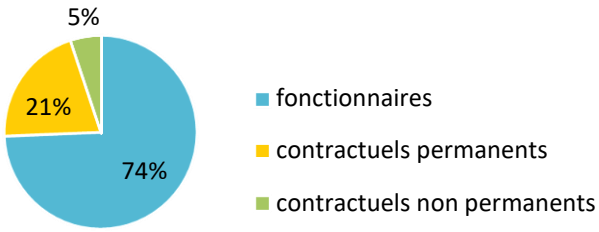

3 contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

- 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- Personnel temporaire intervenu en 2021 : 14 agents du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	36%	38%	36%
Technique	33%	6%	27%
Culturelle	3%		3%
Sportive	2%		1%
Médico-sociale	9%	56%	19%
Police			
Incendie			
Animation	17%		14%
Total	**100%**	**100%**	**100%**

Répartition des agents par catégorie

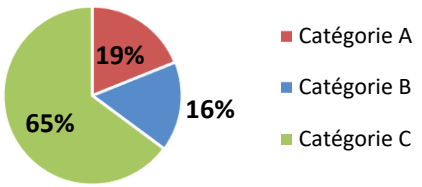

Répartition par genre et par statut

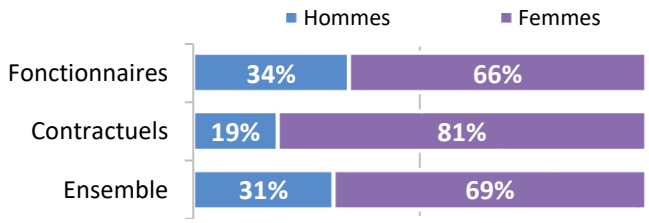

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	20%
Adjoints techniques	16%
Auxiliaires de puériculture	15%
Attachés	12%
Adjoints d'animation	11%

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20221121-20221121-12DCC-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet

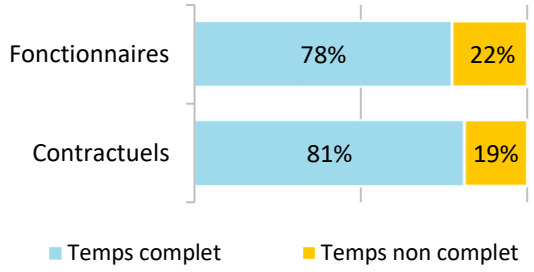

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

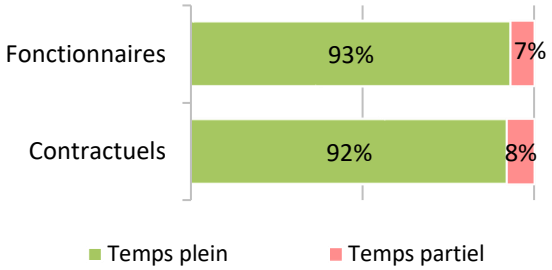

Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	50%	
Animation	50%	
Médico-sociale	20%	22%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
11% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	**45,43**
Contractuels permanents	**38,13**
Ensemble des permanents	**43,85**

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	**31,25**

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent

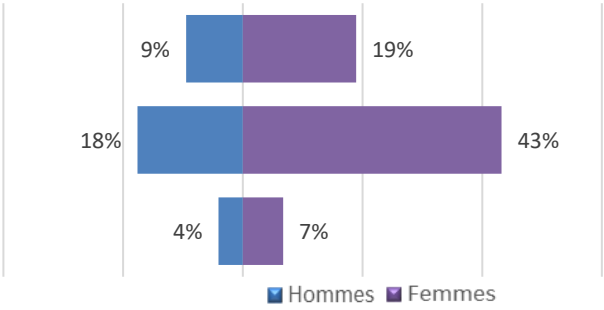

** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

Équivalent temps plein rémunéré

66,94 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

> 44,65 fonctionnaires
> 19,00 contractuels permanents
> 3,29 contractuels non permanents

121 831 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie

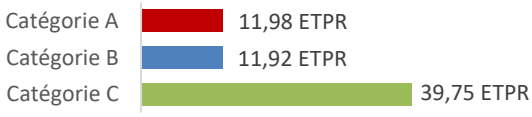

Positions particulières

> Un agent en congés parental
> Un agent en disponibilité

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20221121-20221121-12DCC-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Mouvements

En 2021, 21 arrivées d'agents permanents et 16 départs

8 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020[1]	Effectif physique au 31/12/2021
69 agents	**74 agents**

[1] *cf. page 7*

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	↗	**34,9%**
Contractuels	↘	**-38,5%**
Ensemble	↗	**7,2%**

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	69%
Démission	19%
Congé parental	6%
Décès	6%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	48%
Voie de mutation	33%
Arrivées de contractuels	14%
Réintégration et retour	5%

** Variation des effectifs :*

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

18 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	0	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20221121-20221121-12DCC-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 26,22 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	12 412 368 €	Charges de personnel*	3 254 369 €	Soit 26,22 % des dépenses de fonctionnement

** Montant global*

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 789 079 €
Primes et indemnités versées :	269 682 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	18 042 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	8 683 €
Supplément familial de traitement :	22 794 €
Indemnité de résidence :	0 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

78 785 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	48 669 €	35 464 €	31 990 €	s	23 880 €	21 061 €
Technique	63 858 €		31 983 €	s	24 155 €	s
Culturelle	s		s			
Sportive			s			
Médico-sociale	s				23 753 €	21 862 €
Police						
Incendie						
Animation			29 764 €	s	22 294 €	s
Toutes filières	**48 024 €**	**35 464 €**	**30 480 €**	**24 626 €**	**23 707 €**	**21 746 €**

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 15,07 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	**16,03%**
Contractuels sur emplois permanents	**12,45%**
Ensemble	**15,07%**

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut

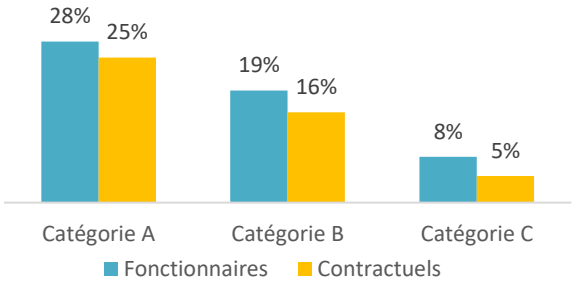

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- 237 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- 1423 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20221121-20221121-12DCC-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Absences

En moyenne, 17,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> **En moyenne, 4,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	**4,71%**	**1,27%**	**3,97%**	**0,82%**
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	**4,71%**	**1,27%**	**3,97%**	**0,82%**
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	**5,62%**	**3,75%**	**5,22%**	**0,82%**

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences *Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 72,9 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

1 seul accident du travail déclaré au total en 2021

> 1 accident du travail pour 78 agents en position d'activité au 31 décembre 2021

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

4 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 4 travailleurs handicapés fonctionnaires
- 0 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 3 en catégorie C
- 1 010 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

DÉPENSES
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20221121-20221121-12DCC-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Formation

En 2021, 50,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021

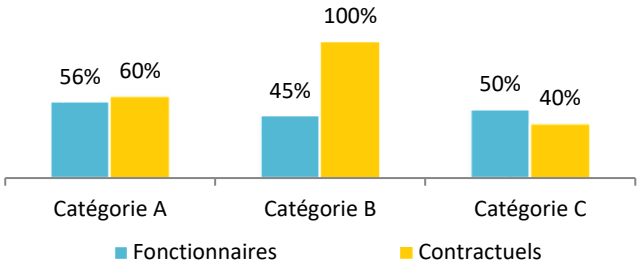

24 899 € ont été consacrés à la formation en 2021

152 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

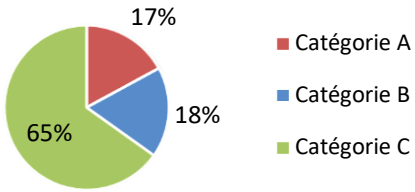

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,1 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	47 %
Coût de la formation des apprentis	9 %
Frais de déplacement	7 %
Autres organismes	37 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	89%
Autres organismes	11%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	**6 652 €**
Montant moyen par bénéficiaire	**190 €**

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2021

Comité Social Territorial

3 réunions en 2021 dans la collectivité

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20221121-20221121-12DCC-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Précisions méthodologiques

[1]Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2020

Pour les fonctionnaires :
Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :
Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :
Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2020
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2020

[2]Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021 x 365}} \times 100$$

Note de lecture :
Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	*Absences compressibles* + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	*Absences médicales* + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours…)*
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

DONNÉES SOCIALES 2021
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2022 *Version 1*

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20221121-20221121-12DCC-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022